



DECRET D/2024/ **0060** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER SUPERIEUR A UN POSTE DE
RESPONSABILITE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la charte de la Transition
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'administration publique ;
- Vu l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024, portant structure du gouvernement ;
- Vu le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/0224/PRG/CNRD/SGG du 16 décembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale ;
- Vu le décret D/2023/0117/PRG/CNRD/SGG, du 09 mai 2023, portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées.
- Vu le communiqué N°01/2021/PRG/CNRD/SGG du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu le procès-verbal de réunion N°001 du 16 septembre 2021, faisant du CNRD l'organe central de décision et confirmant le Président du CNRD Président de la Transition, Chef de l'Etat ;

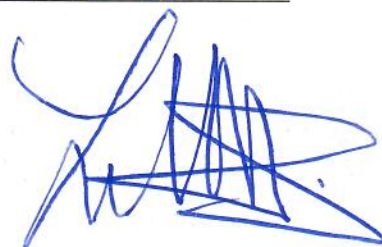


DECRETE :

Article 1^{er} : Le Colonel Charles Kolipé **LAMAH**, matricule **18848/G**, précédemment Commandant Adjoint de la 3^{ème} Région Militaire, est nommé Préfet de Kissidougou en remplacement du Lieutenant-Colonel Mohamed Lamine **CAMARA** mis à la disposition de son unité d'origine.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 MARS 2024



Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

